



Conditions générales et règlement intérieur

Préparations pour un séjour optimal dans notre pension

Nous nous engageons à ce que votre compagnon passe un séjour aussi agréable que possible et en toute sécurité .

Voici quelques règles élémentaires :

- 🏠 Le propriétaire certifie que l'animal est en bonne santé, exempt de tout parasite, le carnet de santé est obligatoire lors de l'admission et doit être munis des vaccins suivants :

Chiens : Carré, Hépatite, Parvovirose, Leptospirose, Toux du Chenil

Chats : Typhus, Coriza, Leucose.

- 🏠 Il est obligatoire de munir votre compagnon d'un collier anti-puce (neuf) de chez le vétérinaire, de la pharmacie ou d'une protection similaire (pipettes, spray).

- 🏠 Nous nous engageons à prendre toutes les dispositions utiles et nécessaires à la santé de l'animal qui nous est confié. Pour ce faire le propriétaire de l'animal nous autorise à mettre en oeuvre ce qui nous semblerait nécessaire et indispensable à la bonne santé de son compagnon. Tous les frais engagés à cet effet seront à la charge du propriétaire.

- 🏠 La "Pension Gremlins" veillera aux bons soins de votre animal pendant toute la durée de son séjour. Toutefois au cas où, malgré toutes les précautions prises, un accident ou une maladie grave, pouvant même entraîner le décès surviendrait, la responsabilité de la "Pension Gremlins" ne pourrait en aucun cas être mise en cause.

- 🏠 Si votre compagnon à d'éventuels problèmes de santé, problèmes caractériels, traitements vétérinaires propres ou une ordonnance établie par un vétérinaire, faites le nous savoir afin de pouvoir y apporter un suivi approprié. Un suivi vétérinaire sera effectué pendant la durée du séjour de votre compagnon si vous le désirez ou en cas d'urgence.

La "Pension Gremlins" accepte les affaires personnelles de l'animal, mais décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration, nous vous déconseillons même de les apporter pour les raisons citées ci-dessus.

La "Pension Gremlins" se réserve le droit de refuser un animal (ex: mâle agressif, femelle en chaleur, chat mâle et chien mâle non castrés, animal malade...). Avant d'être acceptés en pension, les chiens seront testés quant à leur sociabilité vis-à-vis de leurs congénères. Ce test se déroule exclusivement avec les chiens du propriétaire de la pension.

En cas de non présentation de votre compagnon à la date prévue le séjour sera annulé et l'acompte versé non remboursé.

Tout séjour de durée inconnue tel hospitalisation, départ à l'étranger, etc... nous demandons à la réception de l'animal un montant équivalent à 1 mois de séjour déduit du montant total de la facture.

Tout animal non repris de la pension 15 jours après la date de la fin de son séjour sera considéré comme abandonné.

Lors de votre arrivé à la pension nous vous demanderons de remplir un formulaire reprenant toutes les informations nécessaires afin d'assurer un séjour agréable à votre compagnon.

Le fait pour le propriétaire de nous confier la garde de son compagnon marque son adhésion totale aux présentes conditions générales et au règlement intérieur.